

BORG, le 16 Novembre 2023

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du CSA.

Au vu de l'ordre du jour conséquent de ce CSA :

- L'approbation du PV du 17 mai 2023,
- Charte des temps des parloirs,
- Distribution des repas en bacs gastronomes,
- Déploiement du numérique en détention,
- Point d'étape sur les travaux en cours (PCD, vidéosurveillance , terrain de sport),
- Présentation synthétique du DUERP/ PAPRICACTION,
- Et les questions diverses.

Notre Organisation Syndicale vous avait demandé que cette instance se tienne sur la journée entière et pas seulement sur un après-midi. Nous vous avons également suggéré de modifier la date de ce CSA afin que le membre titulaire de l'UFAP UNSa Justice puisse être présent.

A ces deux demandes, vous avez répondu par la négative.

A ce jour, nous avons uniquement reçu la charte des temps des parloirs...

Pour l'UFAP UNSa Justice, il n'est pas concevable de ne recevoir aucun document préparatoire à ce CSA.

L'UFAP UNSa Justice vous rappelle que cette instance est des plus importante car décisive pour l'avenir et le bon fonctionnement de notre établissement.

Pour toutes ces raisons, l'UFAP UNSa Justice ne siègera pas à cette instance que vous avez convoqué dans le seul et unique but d'un pseudo dialogue social afin de respecter les quotas fixé par l'administration, alors que cette instance est normalement le lieu d'échanges et d'un « réel » dialogue social avec les Organisations Syndicales présentes.

***L'UFAP UNSa Justice, une Présence Quotidienne...***

Les membres **UFAP UNSa Justice** du CSA CP BORG